

Acte certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-7-5-1

Séance du vendredi 7 juillet 2017

MISE À DISPOSITION DE PIANOS AU PROFIT DU LYCÉE SCHWEITZER DE MULHOUSE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. TRIMAILLE

EXCUSES :

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 5^e Commission en date du 2 juin 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ autorise la mise à disposition à titre gratuit de 2 pianos situés dans les locaux de l'ancien IUFM 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, au profit du Lycée Schweitzer de MULHOUSE, pour les besoins et la durée de la Section Musique du Lycée,
- ✓ approuve la convention à conclure à cet effet entre le Lycée Schweitzer de MULHOUSE et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé à la présente délibération, et autorise le Président à la signer en procédant, le cas échéant, à des modifications mineures.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité